

3 D
SARL au capital de 1 000 €
23, rue Pierre et Marie CURIE
94200 IVRY-SUR-SEINE
RCS Créteil B 478 179 310

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 18 Août 2025

*certifié conforme
à l'original
par la Co-gérante
le 18/08/2025
DOUMA*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit août à quinze heures, les associés de la société 3 D, se sont réunis au siège social sur convocation de la Co-gérante.

L'assemblée est présidée par Madame DOUMA BEBE Christine en qualité de Co-gérante.

Monsieur DOUMA BEBE Thierry, Co-gérant est désigné comme secrétaire de la séance.

La Présidente constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- | | |
|--|----------|
| • Mme DOUMA BEBE Christine, propriétaire de | 20 parts |
| • Melle DOUMA BEBE Laetitia, propriétaire de | 30 parts |

Total des parts présentes ou représentées : 50 parts, soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et la liste des associés ;
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- Le rapport spécial de la co-gérante relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

*TDB
LDB
CDB*

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associées quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La Présidente rappelle que l'exercice clos au 31 Décembre 2024 a dégagé un bénéfice net de 28 066 €.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de la Gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits Comptes et dudit rapport.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la Co-Gérante pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de la Co-Gérante, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Au REPORT A NOUVEAU pour : 28 066 €

Après affectation de ce résultat, le report à nouveau sera créateur de 10 914 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TDB
LDB
CDB

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de la Co-Gérante, Madame DOUMA BEBE Christine, qui s'est élevée à 26 366 € pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 1^{er} Juillet 2024. Elle approuve également la déduction des charges sociales associées à cette rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité à l'exception de la Co-Gérante qui n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la non-rémunération du Co-Gérant, Monsieur DOUMA BEBE Thierry, pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 Bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux associés sur les trois précédents exercices.

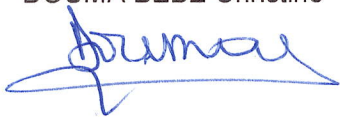
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

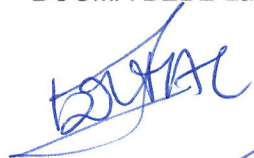
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et l'associée présente, après lecture.

TDB
LDB
CDB

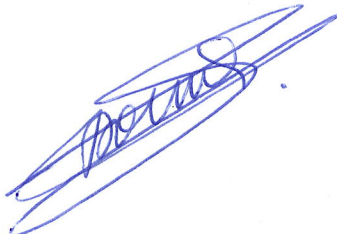
La Présidente, Co-gérante et associée
DOUMA BEBE Christine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DUMA BEBE', with a long horizontal flourish extending to the left.

L'associée
DOUMA BEBE Laetitia

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DUMA BEBE', with a long horizontal flourish extending to the left.

Le Co-gérant
DOUMA BEBE Thierry

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DUMA BEBE', with a long horizontal flourish extending to the left.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DUMA BEBE', with a long horizontal flourish extending to the left.

Désignation de l'entreprise 3D										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 23 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 94200 IVRY-SUR-SEINE																	
SIRET		4	7	8	1	7	9	3	1	0	0	0	0	2	2		
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2			
												Exercice N clos le					
												31/12/2024					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	5 559	030	4 850								709			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 334	042									1 334			
	Total I (5)		044	6 892	048	4 850								2 043			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	98 273	070								98 273			
		Autres * (3)		072	12 151	074								12 151			
	Valeurs mobilières de placement		080	80	082									80			
	Disponibilités		084	20 544	086									20 544			
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	131 048	098									131 048			
	Total général (I + II)		110	137 941	112	4 850								133 091			
PASSIF												Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120								1 000				
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126								100				
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131												
	Report à nouveau				134								(17 152)				
	Résultat de l'exercice				136								28 066				
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142									12 014			
Provisions pour risques et charges				Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166								12 780				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	43 947							81 574				
	Comptes courants d'associés				173								243				
	Autres dettes				175								26 480				
	Produits constatés d'avance				174												
	Total III				176								121 077				
Total général (I + II + III)				180									133 091				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					896					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original par
la gérante le 18/09/2025 *[Signature]*

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3D

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 1, 1, 2, 2, 0, 2, 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	360 923	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	360 924	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	34 555	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *						250	239 297	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	52 237	
Dotations aux amortissements *						254	457	
dont amortissement du fonds de commerces					255			
Dotations aux provisions						256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	326 547		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	34 377		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290	6 110		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	12 420		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	28 066		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 066	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	12 420			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
			JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions autre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Droit divers							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	40 486	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 47 947 dont imputés sur le résultat :					360	40 486	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Certifié conforme à
l'original par la
Cogenante le 18/09/2025
Boum*

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 133 090,95 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 066,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/07/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 6 892

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 663			5 559
Immobilisations financières	1 334			1 334
TOTAL	5 997			6 892

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 850

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 393			4 850
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 393			4 850

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillage	680	0	680	10 ans
Materiel de transport	2 935	2 935	0	3 ans
Materiel de bureau & materiel inf	1 944	0	1 944	Non amortiss.
TOTAL	5 559	2 935	2 624	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 111 758

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 334		1 334
Actif circulant & charges d'avance	110 425	110 425	
TOTAL	111 758	110 425	1 334

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 360 923**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	360 923	100,00 %
TOTAL	360 923	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 15 153

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 197
Fournisseurs fnp(4081000000)	4 197
Dettes fiscales et sociales :	10 955
Autres charges a payer(4486000000)	10 955
TOTAL	15 153